

**MYRIAM LOUPY & PAULINA DRURI**

**« Les sentiers du bien être canin »**

**Du 9 au 12 aout 2018 aux Bizots (71)**

**FEUILLE D'INSCRIPTION / CONTRAT DE FORMATION**

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

**PRIX 320 EUR**

(un chèque de 160 EUR à l'ordre MYRIAM LOUPY et un chèque de 160 EUR à l'ordre PAULINA DRURI)

Les chèques à envoyer à l'adresse :

Chien Presque Parfait, Le Moulin des Joux, 71710 Les Bizots.

Nom du chien : .....

Race : ..... Age : .....

Mâle ou femelle : .....

Stérilisée ou castré : .....

**Une copie de votre assurance responsabilité civile et carnet de santé du chien avec les vaccinations à jour sont à joindre à cette fiche d'inscription.**

**Délai de rétractation :**

A compter de la date de signature du présent, le participant à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe PaulinaDruri par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant.

**Dispositions financières :**

Le prix du séminaire est fixe à 320 EUR (participation avec ou sans le chien).

Les modalités de paiement de la somme incombant sont les suivantes :

1 chèque à l'ordre Myriam Loupy de 160 EUR

1 chèque à l'ordre Paulina Druri de 160 EUR

*(Repas, transport, hébergement, frais de récompenses alimentaires utilisés avec les chiens non inclus)*

**Interruption du stage :**

- En cas de cessation anticipée du stage du fait de Paulina Druri, la totalité des sommes versées sera restituée au participant.
- En cas de désistement, après le délai de rétractation de 10 jours et avant la date du premier jour de formation, par le participant pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié sans qu'aucune somme versée ne puisse être réclamée à Paulina Druri.
- En cas d'exclusion du séminaire pour non-respect délibérée des consignes de sécurité ou non respects de pré acquis pour les participants avec les chiens, le présent contrat est résilié sans qu'aucune somme versée ne puisse être réclamée à Paulina Druri.
- Tout séminaire commencé est dû dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou non présence.

**Organisatrice :**

Paulina Druri, « Chien (Presque) Parfait »

Le Moulin des Joux, 71710 Les Bizots

Siret n° 539 424 564 000 26

**Horaires :**

De 9h30h à 12h30 et de 14h à 17h. *Les horaires peuvent être modifiées et aménagées par l'intervenant ou / et l'organisatrice pendant toute la durée du stage.*

**Lieu :**

Les Bizots 71710, Le Moulin des Joux

**Conditions d'inscription avec le chien :**

Un seul chien par personne.

Pendant toute la durée de la formation, le chien reste à tous moments la propriété et sous l'entière et pleine responsabilité du maître (propriétaire du chien). L'éducateur et/ou l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages éventuels causés par le chien pendant la durée de la formation que ce soit lors des interactions entre chiens, sur les personnes présentes ou extérieures à la formation. L'organisateur et/ou l'intervenant ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'accidents, de chutes, de blessures ou de morsures. L'organisateur et/ou l'intervenant ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages matériels éventuels causés par le chien pendant la durée de la formation. L'éducateur et/ou l'organisateur ne peut en aucun cas se substituer ni à l'autorité, ni à la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur du chien ou du stagiaire sans chien. L'éducateur et/ou l'organisateur ne peut être tenu responsable des attitudes et comportements des personnes pouvant avoir un effet néfaste, voir dangereux sur le comportement du chien. Les frais vétérinaires éventuels restent en leur totalité à la charge du propriétaire. Les propriétaires sont responsables des dégâts ou blessures occasionnées par leur chien. Ils acceptent les risques liés aux interactions des chiens entre eux. Chaque propriétaire doit avoir une assurance responsabilité civile et en joindre la copie lors de l'inscription.

Les vaccinations doivent être à jour et la vaccination contre la toux de chenil est recommandée.

Les chiens ayant une maladie contagieuse, les chiennes en chaleurs ne sont pas acceptées pendant la formation.

Pendant la pause déjeuner ou en cas de besoin, le chien doit avoir la possibilité de se reposer dans la voiture du propriétaire. L'apprentissage de la caisse (taille et confort adaptés pour le chien) de transport dans la voiture est obligatoire.

Fait a .....

Le .....

Le Participant (nom et prénom) avec mention « Bon pour accord » :

.....

Merci d'envoyer la feuille d'inscription / contrat et les paiements a :

« Chien (Presque) Parfait », Le Moulin des Joux, 71710 Les Bizots